

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2025

Convocation du 09/12/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 19

L'An deux mille vingt-cinq, le seize du mois de décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Secrétaire de séance : M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

DCM2025-12-135 **Cimes de Courcy – achat des biens de retour en contrat de crédit-bail :**
Acte 1.2.1 : Commande publique – délégations de service public

Monsieur le Maire informe que l'étude de Maître KREBS, mandataire judiciaire, désignée par le tribunal de commerce d'Angers dans le cadre de la liquidation de la SAS Désir des Mets, société délégataire pour l'exploitation de la base forestière de loisirs des Cimes de Courcy, a adressé ce jour un courrier à l'avocat de la société BPCE LEASE à propos de la restitution du matériel en crédit-bail. Il lui a indiqué qu'il n'entendait pas poursuivre les trois contrats souscrits, à savoir :

- Contrat 545436 : Ensemble de matériel de cuisine (MSMB)
- Contrat 545437 : Chaises et set de jardin (RICHARD DIFFUSION)
- Contrat 545443 : 9 trottinettes avec batteries (TROTRX)

Par conséquent, la collectivité peut se porter acquéreur du matériel nécessaire au fonctionnement du service public.

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement du service public permettra un redémarrage plus rapide de l'activité,

Considérant qu'avec ces acquisitions le montant du loyer de la concession sera réévalué,

Après analyse des différents équipements et du financement accordé par BPCE LEASE à la SAS Désir des Mets

Après en avoir délibéré :

Décide de se porter acquéreur du matériel de cuisine et de mobilier de jardin pour un montant maximum correspondant aux échéances 2026, 2027 et 2028 avec frais soit pour le contrat 545436, la somme de 48 558,90€ HT - 58 270,68€TTC et pour le contrat 545437, la somme de 9 558,55€ HT - 11 470,26€TTC.

Décide de ne pas se porter acquéreur des neuf trotinettes TROTRX du contrat 545443.

Charge monsieur le Maire d'entrer en négociation avec la société BPCE LEASE en levant l'option d'achat aux meilleures conditions possible et selon le maximum indiqué ci-dessus.

Valide l'inscription de cette dépense au compte 2188, opération n°10 du budget communal, et autorise le règlement des factures correspondantes avant le vote du budget 2026.

Donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire,
Nicolas GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES**



**Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER**

